Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°73-2018-097

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2018-09-10-002 - Arrêté n°2018-1073 portant délégation de signature en matière de prescription des dépenses et des recettes dans les applications CHORUS et CHORUS DT à M. Thierry DELORME, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires adjoint, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Savoie (3 pages) Page 3

73-2018-09-10-003 - Arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes à M. David PUPPATO, directeur des sécurités (2 pages) Page 7

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2018-09-10-002

Arrêté n°2018-1073 portant délégation de signature en matière de prescription des dépenses et des recettes dans les applications CHORUS et CHORUS DT à M. Thierry DELORME, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires adjoint, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Savoie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale des territoires
Secrétariat général - Affaires juridiques

ARRETE n°2018-1073

portant délégation de signature
en matière de prescription de dépenses et de recettes
dans les applications CHORUS et CHORUS-DT
à M. Thierry Delorme,
ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
directeur départemental des territoires adjoint,
chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Savoie

LE PREFET DE LA SAVOIE
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de Préfet de la Savoie,

Vu le procès-verbal d'installation du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER en qualité de Préfet de la Savoie,

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 2018, portant nomination de M. Thierry DELORME, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, à compter du 30 mai 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, portant nomination de M. Thierry DELORME en tant que directeur départemental par intérim de la DDT de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Thierry DELORME, directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Savoie ;

PREFECTURE DE LA SAVOIE – CHATEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX
STANDARD : 04.79.75.50.00 – TELECOPIE : 04.79.75.08.27
http://www.savoie.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-1068 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre de la mission de coordination pour le bassin Rhône-Méditerranée à M. Thierry DELORME, directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Savoie,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M. Thierry DELORME, directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Savoie, en qualité de prescripteur valideur, dans l'application CHORUS pour l'expression des besoins du service, les recettes et la constatation de service fait, dans la limite des crédits mis à sa disposition, pour les programmes définis par les deux arrêtés du 3 septembre 2018 sus-visés.

Article2 : Délégation de signature est donnée à M. Thierry DELORME, directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Savoie, en qualité de service gestionnaire, gestionnaire contrôleur, gestionnaire valideur et gestionnaire de facture dans l'application CHORUS-DT pour l'expression des besoins du service, les recettes et la constatation de service fait, dans la limite des crédits mis à sa disposition, pour les programmes listés ci-dessous :

- **BOP n°135** : Frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils
- **BOP n°207** : Frais de déplacement – Sécurité et Education routière
- **BOP n°333** : Frais de déplacement – moyens mutualisés des administrations déconcentrées / action 1: fonctionnement courant

Article 3 : sont exclues de la délégation ainsi prévue, lorsqu'elles relèvent de la compétence déléguée à l'article 1er du présent arrêté :
- la signature des correspondances ayant le caractère d'une prise de position de principe de l'État,

- la signature des correspondances adressées :
1) aux parlementaires,
2) au président du Conseil régional,
3) au président du Conseil départemental,
4) aux maires,
5) aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou porteurs d'un schéma de cohérence territoriale,
6) aux administrations centrales,
lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou au fonctionnement du service.

- la signature des conventions conclues avec le Département, les communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics, lorsqu'elles n'ont pas le caractère de prestations d'ingénierie publique.

Article 4 : Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er septembre 2018.

Article 5 : L'arrêté préfectoral du 13 juillet 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Lestoille, directeur départemental des territoires de la Savoie, est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 6 : M. Thierry DELORME, directeur départemental adjoint des territoires de la Savoie, chargé de l'intérim du directeur départemental des territoires de la Savoie, peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, par arrêté pris au nom du préfet.
L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Article 7 : M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Savoie et M. le directeur départemental des territoires de la Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Chambéry, le 10 septembre 2018

Le Préfet,

signé Louis LAUGIER

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2018-09-10-003

Arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes à M. David PUPPATO, directeur des sécurités

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Préfecture

DRHM/BBL

ARRETE portant délégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes
à
M. David PUPPATO,
directeur des sécurités

Le PRÉFET DE LA SAVOIE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Savoie ;

ARRETE

Article 1er : Pour ce qui concerne la compétence d'ordonnateur secondaire conférée au préfet de la Savoie, délégation de signature est donnée à M. David PUPPATO, directeur des sécurités pour l'exécution à l'échelon du département des dépenses et des recettes concernant :

- le programme 161 - intervention des services opérationnels,
- le programme 207 - sécurité et circulation routières.

Article 2 : La délégation de signature visée à l'article 1er du présent arrêté peut être exécutée en cas d'absence ou d'empêchement de M. David PUPPATO, directeur des sécurités, par :

Monsieur Christophe BERTAULD, chef du service interministériel de défense et de protection civiles pour :

- le programme 161 - intervention des services opérationnels.

Madame Marie-George COUSIN, chef du bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers pour :

- le programme 207 - sécurité et circulation routières.

Article 3 : La délégation visée à l'article 1er du présent arrêté peut être exécutée en tant que prescripteur valideur pour ce qui concerne l'expression et la validation des besoins, les recettes et la constatation du service fait, par :

Messieurs Christophe BERTAULD et Renaud EL MABROUK pour :

- le programme 161 - intervention des services opérationnels.

Madame Marie-George COUSIN et Madame Corinne MATEUS, adjointe au chef de bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers, pour :

- le programme 207 - sécurité et circulation routières.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Savoie, Monsieur le directeur des sécurités, Monsieur le directeur régional des finances publiques et Monsieur le directeur départemental des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Chambéry, le 10 septembre 2018

signé Louis LAUGIER